



Point Information Jeunesse du velay



C'est décidé, je pars une année en SVE à l'étranger...

***Vous avez entre 17 et 30 ans ?
 Vous souhaitez partir en Europe de
 2 semaines à 12 mois ?
 Vous désirez apprendre une langue
 étrangère ?
 Vous souhaitez avoir une expérience
 professionnelle, interculturelle... ?***

Le SVE c'est quoi ?
 Pourquoi participer à un volontariat en Europe ?
 Que proposent ces projets longs termes ?
 Quels projets courts termes pour 2014 ?
 Film et échanges avec d'anciens volontaires

***Le PIJ du Velay, structure d'envoi SVE,
 vous propose de participer à l'une
 des prochaines rencontres collectives :***

- Mercredi 01 juillet à 14h30
- Mercredi 02 septembre à 14h30
- Mercredi 16 septembre à 14h30
- Mercredi 07 octobre à 14h30
- Mercredi 21 octobre à 14h30
- Mercredi 4 novembre à 14h30
- Mercredi 18 novembre à 14h30
- Mercredi 02 décembre à 14h30
- Mercredi 16 décembre à 14h30

Inscription au PIJ du Velay au 04 71 04 04 46

Point Information Jeunesse du Velay
 Cité Négocia - 2 rue Pierret - 43000 Le Puy en Velay
 Tél. : 04.71.04.04.46 - info@pij-velay.org

***Oui bien entendu, il y a des dates à respecter ! En effet, il peut
 s'écouler jusqu'à 6 mois entre votre premier contact avec
 l'organisation d'envoi et votre départ.***

Anticipez votre départ...

**Nouveau programme
 SVE Erasmus + en janvier
 2015.**

***Pour se sentir citoyen de
 l'Europe et se mettre au
 service d'un projet d'intérêt
 général***

***Le Service Volontaire
 Européen, un moyen d'être
 solidaire à l'étranger***

Le SVE en deux minutes...

***Le SVE a pour objectif de
 favoriser la participation des
 jeunes à diverses formes
 d'activités de volontariat,
 dans différents domaines : le
 social, l'environnement,
 l'information des jeunes
 contre les exclusions, le
 racisme, l'économie solidaire,
 etc. La majorité des missions
 se déroulent en Europe (sauf
 cas exceptionnel où il est
 possible de partir au Brésil,
 en Jordanie, au Viet Nam
 etc.).***

***Le volontaire bénéficie de la
 totale prise en charge de son
 séjour à l'étranger. Aucun
 frais de logement ou de
 nourriture à payer, seul
 10 % du transport est à sa
 charge...***

***La volontaire bénéficie
 également d'argent de poche
 (le montant varie suivant le
 pays) mais aussi d'une
 assurance de groupe pour sa
 protection sociale contractée
 par la Commission
 européenne et d'un suivi par
 la structure d'envoi...***